



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 1<sup>er</sup> mai 2018 à 19 h  
4555, rue de Verdun**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur le maire Jean-François Parenteau, Maire d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Sterling Downey, Conseiller de la ville  
Madame la conseillère Marie-Andrée Mauger, Conseillère d'arrondissement  
Madame la conseillère Véronique Tremblay, Conseillère d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Luc Gagnon, Conseiller d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Pierre L'Heureux, Conseiller d'arrondissement

**ABSENCE :**

Madame la conseillère Marie-Josée Parent, Conseillère de la ville

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Julien Lauzon, directeur d'arrondissement  
Madame Caroline Fisette, secrétaire d'arrondissement et directrice – Bureau  
d'arrondissement et du greffe  
Madame Nicole Ollivier, directrice – Culture, sport, loisirs et développement social  
Monsieur Stéphane Bernaquez, directeur - Aménagement urbain et services  
aux entreprises  
Monsieur Jean Cardin, directeur - Direction adjointe des projets d'infrastructure  
et du génie municipal  
Monsieur Martin Roberge, directeur - Travaux publics  
Madame Annick Duchesne, chef de division - Ressources humaines, financières,  
matérielles et informationnelles

---

**CA18 210083**

**Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi  
1<sup>er</sup> mai 2018.

10.01

---

**CA18 210084**

**Approbation des procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues les  
3 et 17 avril 2018.**

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

QUE les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues les 3 et 17 avril 2018 soient par les présentes approuvés, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement.

10.02

---

**CA18 210084.1**

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

La période de questions débute à 19 h 25 pour se terminer à 20 h 30; 10 personnes sont entendues. Il y a également deux questions en ligne.

---

**COMMUNICATION DES CONSEILLERS AU PUBLIC.**

Les conseillers qui le souhaitent s'expriment sur les sujets de leur choix.

---

**Le conseiller Sterling Downey quitte son siège.**

---

**CA18 210085**

**Octroyer un contrat à la firme *Eurovia Québec Construction inc.* pour la reconstruction de trottoirs, de pavage et de travaux divers effectués sur différentes rues en 2018 - Dépense totale de 651 118,44 \$, contingences, frais incidents et taxes incluses - Appel d'offres public S18-014 (4 soumissionnaires). (1184422005)**

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser une dépense de 632 153,82 \$, contingences et taxes incluses, afin d'octroyer un contrat pour la reconstruction de trottoirs, de pavage et de travaux divers sur différentes rues dans l'arrondissement de Verdun au cours de l'année 2018;
2. D'octroyer le contrat à la firme *Eurovia Québec Construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public portant le numéro S18-014 (4 soumissionnaires);
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement requis, le cas échéant.

20.01 1184422005

---

**CA18 210086**

**Octroyer un contrat à *Construction Bau-Val inc.* pour des travaux de réfection de chaussées et de trottoirs - divers tronçons - Dépense totale de 1 808 680,00 \$, contingences, incidences et taxes incluses (contrat : 1 756 000,00 \$ + incidences 52 680,00 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public S18-006 (6 soumissionnaires). (1186730003)**

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'octroyer un contrat à *Construction Bau-Val inc.* pour des travaux de réfection de chaussées et de trottoirs - divers tronçons de Verdun - Dépense totale de 1 808 680,00 \$, contingences, incidences et taxes incluses (contrat : 1 756 000,00 \$ + incidences 52 680,00 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public S18-006 (6 soumissionnaires).

20.02 1186730003

---

**CA18 210087**

**Octroyer un contrat à *9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade)* pour la rénovation du pavillon Riverview - Dépense totale de 188 799,99 \$, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public S18-015 (4 soumissionnaires). (1183678001)**

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser une dépense de 188 799,99 \$, contingences et taxes incluses, pour la rénovation du pavillon Riverview;
2. D'octroyer le contrat à cette fin à l'entrepreneur *9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade)*, le plus bas soumissionnaire, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres public S18-015;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

20.03 1183678001

---

**CA18 210088**

**Octroyer un contrat de services professionnels à *Groupe ABS inc.* pour le contrôle de matériaux et la surveillance qualitative et quantitative des travaux divers dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 305 618,27 \$, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public S18-013 (5 soumissionnaires). (1184422006)**

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser une dépense de 305 618,27 \$, contingences et taxes incluses, pour le contrôle des matériaux et la surveillance qualitative et quantitative de divers chantiers dans l'arrondissement de Verdun;

2. D'octroyer le contrat à cette fin, à la firme *Groupe ABS inc.*, soumissionnaire se situant au premier rang après l'évaluation qualitative des soumissions, conformément aux documents de l'appel d'offres public portant le numéro S18-013 (5 soumissionnaires);
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.04 1184422006

---

#### **CA18 210089**

**Octroyer le contrat à la firme *Les Signalisations R.C. inc.* pour le marquage sur chaussée et aux intersections dans l'arrondissement de Verdun en 2018, 2019 et 2020 - Dépense totale de 450 652,20 \$, taxes incluses, soit 150 217,40 \$, taxes incluses, par année - Appel d'offres public 18-16651 (1 soumissionnaire). (1184422007)**

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser une dépense de 450 652,20 \$, contingences et taxes incluses, afin d'octroyer un contrat pour le marquage sur chaussée et aux intersections dans l'arrondissement de Verdun en 2018, 2019 et 2020;
2. D'octroyer le contrat à la firme *Les Signalisations R.C. inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public portant le numéro 18-16651 (1 soumissionnaires);
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement requis, le cas échéant.

20.05 1184422007

---

#### **CA18 210090**

**Rejeter les soumissions déposées dans le cadre des travaux de raccordement de bornes électriques pour véhicules en l'arrondissement Verdun - Appel d'offres public S17-030 (2 soumissionnaires). (1173461015)**

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De rejeter les soumissions déposées dans le cadre des travaux de raccordement de bornes électriques pour véhicules en l'arrondissement de Verdun, à cause de leur prix trop élevé.

20.06 1173461015

---

**CA18 210091**

**Rejeter la seule soumission déposée dans le cadre des travaux de reconstruction de chaussées, de trottoirs, d'aqueduc et d'égout pluvial sur la rue Gertrude - Appel d'offres public S18-009. (1184422008)**

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De rejeter la soumission déposée dans le cadre des travaux de reconstruction de chaussées, de trottoirs, d'aqueduc et d'égout pluvial sur la rue Gertrude, à cause son prix trop élevé.

20.07 1184422008

---

**CA18 210092**

**Accorder une contribution financière non récurrente de 1 500 \$, non taxable, à la Fabrique Notre-Dame-de-la-Trinité, dans le cadre des activités 2018 de l'Église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, mettant en valeur le patrimoine verdunois. (1181123005)**

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser une dépense de 1 500 \$, non taxable, visant à accorder une contribution financière à la *Paroisse Notre-Dame-de-la-Trinité*, dans le cadre des activités 2018 de l'Église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, mettant en valeur le patrimoine verdunois;
2. D'approuver le versement de 1 500 \$, non taxable, à la *Paroisse Notre-Dame-de-la-Trinité* (F 284600), à cette fin;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.08 1181123005

---

**CA18 210093**

**Accorder une contribution exceptionnelle et non récurrente de 1 500 \$ à l'organisme *Parapluie arc-en-ciel LGBTQ* afin de permettre la réalisation de ses activités. (1181123006)**

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'accorder une subvention de démarrage de 1 500 \$ à l'organisme *Parapluie arc-en-ciel LGBTQ*, et ce, dans le cadre du Programme d'assistance financière;
2. D'autoriser le versement de 1 500 \$ à l'organisme *Parapluie arc-en-ciel LGBTQ* à cette fin;

3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

20.09 1181123006

---

#### **CA18 210094**

**Ratifier une contribution financière de 200 \$, non taxable, à titre de bourses dans le cadre de la *Journée verdunoise des apprenants adultes*. (1182586006)**

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. De ratifier la contribution financière de 200 \$, non taxable, à titre de bourses dans le cadre de la *Journée verdunoise des apprenants adultes*;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.10 1182586006

---

#### **CA18 210095**

**Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'organisme *Les impatients* afin de souligner l'événement *Parle-moi d'amour Wellington*. (1183397003)**

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'accorder une subvention de 500 \$ à l'organisme *Les Impatients* afin de souligner l'événement *Parle-moi d'amour Wellington*, et ce, dans le cadre du Programme d'assistance financière;
2. D'autoriser le versement de 500 \$ à l'organisme *Les Impatients* à cette fin;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel

20.11 1183397003

---

#### **CA18 210096**

**Accorder une contribution financière de 2 000 \$, non taxable, non récurrente, à l'*Église-Unie du Canada* dans le cadre de ses démarches en sécurité alimentaire, et ce, pour l'année 2018. (1183397002)**

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'accorder une contribution financière de 2 000 \$, non taxable, non récurrente, à l'Église-Unie du Canada dans le cadre des démarches en sécurité alimentaire, et ce, pour l'année 2018;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.12 1183397002

**CA18 210097**

**Accorder un soutien financier pour la somme totale de 221 786 \$ à 14 organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet. (1182586005)**

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 221 786 \$, non taxable, aux organismes ci-dessous désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018)

Organisme	Projet et période	Montant (en \$)
Repaire jeunesse Dawson (129387)	Les initiatives pour la réussite - un continuum d'interventions Du 1 <sup>er</sup> février au 28 décembre 2018	22 770
J'apprends avec mon enfant (131501)	Persévérance scolaire : soutien éducatif à la communauté anglophone de Verdun Du 16 avril 2018 au 31 mars 2019	19 000
Pause Parents-Enfants de Verdun (129382)	Répit de fin de semaine Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018	14 907
Toujours ensemble inc. (129386)	Prévention et Animation jeunesse Du 28 mai au 31 août 2018	16 000
Fiduciaire : Repaire jeunesse Dawson (129387)	Un plant de tomate à la fois Du 1 <sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019	22 770
Réseau bénévoles de Verdun inc (157278)	Banque alimentaire pour aînés Du 1 <sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019	8143
Projet P.A.L. (142785)	Sécurité alimentaire / repas communautaire Du 1 <sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019	9568
L'Ancre des jeunes (129392)	Camp de jour 2018 Du 11 juin au 17 août 2018	10 800
Centre communautaire pour aînés de Verdun (147532)	Accès à des repas et à des loisirs pour les aînés vulnérables de Verdun Du 1 <sup>er</sup> avril 2018 au 30 mars 2019	16 072
CASA-CAFI (129364)	Soutien aux familles immigrantes vulnérable Du 1 <sup>er</sup> février au 28 décembre 2018	19 300

Corporation l'Espoir (129453)	Accompagnement de personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme et multi-handicapée Du 2 juillet au 17 août 2018	12 414
Sous le toit de P.A.L. INC. (185222)	Vers l'autonomie Du 1 <sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019	23 000
Maison des familles de Verdun inc. (127360)	Hébergement pour pères en difficulté - maintien du lien père-enfant Du 1 <sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019	13 675
Parapluie arc-en-ciel LGBTQ (430472)	Get Real ! Du 1 <sup>er</sup> mai 2018 au 31 mars 2019	13 367

2. D'approuver les 14 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération, pour un montant de 221 786 \$;
4. De mandater madame Caroline Fisette, directrice du bureau d'arrondissement, et/ou madame Nicole Ollivier, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, pour la signature desdites ententes, selon le cas.

20.13 1182586005

**CA18 210098**

**Accorder un soutien financier pour la somme totale de 60 000 \$ à 4 organismes, pour l'année 2018, pour la réalisation de divers projets / Approuver les projets de convention à cet effet / Informer le conseil d'arrondissement de la réception d'un montant de 11 282 \$ en provenance du Service de la diversité sociale et des sports vers le budget de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la réalisation de 3 projets portés par l'arrondissement, dans le cadre du Plan d'action 2018 de la Politique de l'enfant de Montréal. (1182586002)**

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 60 000 \$, non taxable, aux organismes ci-dessus désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Plan d'action 2018 de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal :

Organisme	Projet et période	Montant (en \$)
Maison des familles de Verdun inc. (127360)	Projet commun des membres de la Table de concertation famille de Verdun Du 2 mai au 21 décembre 2018	25 000
Action Prévention Verdun (266800)	La Station - parc animé Du 25 juin au 24 août 2018	13 232
Services communautaires collectifs / Collective community services (147543)	Science in the Park / Science dans le Parc Du 25 juin au 31 août 2018	11 070
Centre des femmes de Verdun (137155)	Projet-pilote visant l'épanouissement non-genré des enfants à Verdun Du 12 septembre au 19 décembre 2018	10 698



2. D'approuver les 4 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assurée par le ville centrale;
4. De mandater madame Nicole Ollivier, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, pour la signature de ces ententes, selon le cas;
5. De prendre connaissance de la réception par l'arrondissement (GDD2187497002) de 11 282 \$ en provenance du Service de la diversité sociale et des sports vers le budget de la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la réalisation des 3 projets suivants portés par l'arrondissement *Passeport Jeunesse*; *Aide aux devoirs en francisation* et *Heure du conte en francisation russe-français* dans le cadre du Plan d'action 2018 de la Politique de l'enfant; pour un montant total de 71 282 \$.

20.14 1182586002

---

### **CA18 210099**

**Dépôt, par la Division des ressources financières, des rapports budgétaires pour la période de mars 2018. (1187543010)**

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter le dépôt des rapports budgétaires pour la période de mars 2018, tels que produits par la Division des ressources financières.

30.01 1187543010

---

### **CA18 210100**

**Dépôt des listes des virements de crédits du budget de fonctionnement et du budget triennal d'immobilisations (PTI) pour la période de mars 2018. (1187543012)**

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter le dépôt des listes de virements de crédits du budget de fonctionnement et du budget triennal d'immobilisations (PTI) pour la période de mars 2018.

30.02 1187543012

---

**CA18 210101**

**Dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour la période de mars 2018. (1187543011)**

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter le dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour la période de mars 2018.

30.03 1187543011

---

**CA18 210102**

**Dépôt de la liste des décisions déléguées prises par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2018. (1180357008)**

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De déposer, la liste des décisions déléguées prises par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA17 210005), pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2018, à l'arrondissement de Verdun,.

30.04 1180357008

---

**CA18 210103**

**Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement de Verdun prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des projets dans les rues mentionnées au présent sommaire. (1184422009)**

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement de Verdun prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des projets dans les rues mentionnées au présent sommaire.

30.05 1184422009

---

**CA18 210104**

**Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (attaché au PPCMOI) afin de permettre la construction de 4 bâtiments de 8 logements, pour un total de 32 logements, situés aux 5551 à 5555, rue Wellington et aux 200 à 204, rue Egan (4 lots à créer). (1185291001) Wellington et aux 200 et 204, rue Egan - 4 Lots à créer (1185291001)**

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver en vertu de l'article 31 du projet particulier adopté par résolution (CA18 210024), le plan d'implantation préparé par Stephan Roy, arpenteur-géomètre, les plans et les élévations A100 à A203, préparés par François Martineau, architecte, et les plans de l'aménagement paysager, pages 5, 9, 10, 11, 12 et 13, préparés par Gilles Hanicot, architecte paysagiste, déposés, estampillés et datés du 18 avril 2018, par la Division de l'urbanisme, accompagnant 4 demandes de permis de construction de bâtiments de 8 logements chacun, au coin des rues Wellington et Egan - 4 lots à créer.

40.01 1185291001

---

**CA18 210105**

**Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 763 000 \$ pour le financement des travaux de rénovation des immeubles de l'arrondissement. (1180253001)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par le conseiller Luc Gagnon de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 763 000 \$ pour le financement des travaux de rénovations des immeubles de l'arrondissement », lequel est déposé avec le dossier décisionnel

40.02 1180253001

---

**CA18 210106**

**Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le règlement RCA15 210005, autorisant un emprunt de 12 395 000 \$ pour la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'Aréna Denis-Savard afin d'augmenter le montant d'emprunt de 1 350 000 \$ pour un total de 13 745 000 \$. (1180253002)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par le conseiller Luc Gagnon de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé « le Règlement modifiant le règlement RCA15 210005, autorisant un emprunt de 12 395 000 \$ pour la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard afin d'augmenter le montant d'emprunt de 1 350 000 \$ pour un total de 13 745 000 \$ », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.40.03 1180253002

**CA18 210107**

**Second projet - Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de 6 étages, comportant des commerces au rez-de-chaussée et 64 logements aux étages supérieurs, sur un terrain vacant situé au coin sud-ouest à l'intersection de la rue de l'Église et du boulevard LaSalle (lot 1 260 182). (1175291003)**

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

**SECTION I****TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique au terrain formé du lot 1 260 182 illustré à l'annexe A en pièce jointe du présent sommaire.

**SECTION II****AUTORISATIONS**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction et l'occupation d'un bâtiment mixte d'au plus 6 étages et d'un maximum de 64 logements sur ce même emplacement est autorisée conformément aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est permis de déroger à la hauteur maximale et au coefficient maximal d'occupation du sol prescrits à la grille des usages et normes C02-58, et ce, pour un bâtiment de la classe d'usages c3. Il est également permis de déroger aux articles 91, 96, 156, 157, 158, 159, 160, 160.1, 163 et 169.1 du Règlement de zonage n° 1700. Le projet ne sera pas soumis à la procédure du PIIA prévue à la sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 du Règlement de zonage n° 1700.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution s'applique.

**SECTION III****CONDITIONS GÉNÉRALES**

3. La délivrance d'un permis de construction visée par la présente résolution est conditionnelle au dépôt d'une garantie bancaire irrévocable, au montant de 400 000 \$, émise par une institution bancaire.

4. La garantie visée à l'article 3 demeure en vigueur jusqu'à ce que la construction du bâtiment et les aménagements visés par la présente résolution soient complétés. La garantie est d'une durée d'un an et est renouvelable automatiquement à l'échéance pour une période d'un an, pour toute la durée de ces travaux.

Si la garantie n'est pas renouvelée conformément au premier alinéa ou que les travaux de construction ne sont pas exécutés conformément à la présente résolution, le conseil d'arrondissement de Verdun peut réaliser la garantie.

**SECTION IV****CONDITIONS LIÉES À LA CONSTRUCTION**

5. Le bâtiment doit être d'une hauteur maximale de 6 étages. La hauteur mesurée entre le niveau du trottoir, au coin de la rue de l'Église et du boulevard LaSalle, et le niveau du toit du 6<sup>e</sup> étage, doit être d'un maximum de 21,5 mètres.

La hauteur maximale d'une construction hors toit abritant une cage d'ascenseur est de 3 mètres, mesurée à partir du niveau du toit adjacent à cette construction.

6. Le bâtiment doit respecter un coefficient d'occupation du sol maximal de 3,3.

7. Le bâtiment doit comporter une proportion minimale de 20 % de logements d'une superficie minimale de 85 mètres carrés.
8. Les façades du rez-de-chaussée doivent être revêtues de maçonnerie de briques d'argile. Les revêtements métalliques doivent être en aluminium.
9. L'alignement de construction de la façade donnant sur la rue de l'Église, calculé par rapport à la limite de terrain, doit être d'un minimum de :
- 3 mètres, pour le rez-de-chaussée;
  - 2,4 mètres, pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages;
  - 4,8 mètres, pour les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> étages;
  - 4,2 mètres, pour le 6<sup>e</sup> étage.
10. L'alignement de construction de la façade donnant sur le boulevard LaSalle, calculé par rapport à la limite de terrain, doit être d'un minimum de :
- 2,4 mètres, pour le rez-de-chaussée et les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> étages;
  - 0 mètre, pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages;
  - 1,8 mètre, pour le 6<sup>e</sup> étage.
11. L'entrée électrique ou un mât électrique ne peuvent être visibles sur les façades du bâtiment.

## SECTION V

### CONDITIONS LIÉES À LA CONSERVATION DES ARBRES ET À L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION

12. La construction du projet doit prévoir les mesures de protection et les dégagements requis permettant la conservation de 4 arbres existants sur le territoire décrit à l'article 1.

Le dégagement laissé libre entre un arbre existant à conserver et une partie de la construction autorisée par la présente résolution est d'un minimum de 3 m.

Un arbre existant conservé est compté lorsqu'une cour exige la plantation d'un nombre minimal d'arbres, selon l'article 126 du Règlement de zonage n° 1700.

13. Le projet doit inclure des bacs permettant la plantation et la conservation d'un minimum de 20 arbres, sur les toitures du bâtiment.

14. La cour avant doit être d'une superficie minimale de 340 mètres carrés.

Pour la portion de la rue de l'Église, la cour avant doit avoir une profondeur minimale de :

- 3 mètres, en tout point;
- 6 mètres, à l'intersection du boulevard LaSalle.

Pour la portion du boulevard LaSalle, la cour avant doit avoir une profondeur minimale de :

- 2 mètres, en tout point;
- 4 mètres, à l'intersection de la rue de l'Église;
- 10 mètres, en un seul point.

15. Un espace aménagé pour le dépôt des matières résiduelles doit être prévu en cour avant. Les bacs ne peuvent être déposés en cour avant que lors des jours de collectes des matières résiduelles respectives, tels que déterminés par la Ville.

16. La cour arrière doit être d'une superficie minimale de 80 mètres carrés. La cour arrière ne peut servir de lieu de dépôt ou d'entreposage.

17. La largeur minimale de la voie d'accès du stationnement et de la voie de circulation est de 5,5 mètres. Les dimensions minimales des cases de stationnement sont de 2,5 mètres de largeur par 5,5 mètres de longueur.

18. La demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager traitant des superficies libres de l'ensemble du terrain, incluant les voies d'accès, les terrasses, les bacs de plantation, les toitures et les accès piétons.

Le plan d'aménagement paysager doit prévoir, pour l'ensemble de l'emplacement, le nombre, la variété et la dimension des arbres ou arbustes devant être plantés sur le site.

19. Les végétaux mentionnés aux articles 12 et 13 doivent être maintenus en bon état et remplacés au besoin. Le cas échéant, un végétal doit être remplacé par un autre de même essence ou par un végétal d'une essence équivalente.

La plantation d'un frêne est interdite.

## SECTION VI

### CONDITION SPÉCIFIQUE LIÉE AUX USAGES

**20.** Sont exclus des usages autorisés les établissements de restauration dont les aliments sont servis majoritairement dans des contenants, emballages ou assiettes jetables, lorsqu'ils sont consommés sur place.

## SECTION VII

### PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

#### SOUS-SECTION I

##### DISPOSITIONS GÉNÉRALES

**21.** Préalablement à la délivrance d'un permis exigé en vertu du *Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments*(11-018), les travaux suivants doivent être soumis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale en vertu de la présente section :

- a) une construction, incluant l'aménagement paysager;
- b) un agrandissement du bâtiment;
- c) une modification de l'apparence extérieure du bâtiment;
- d) l'ajout, le remplacement ou la modification d'une enseigne commerciale;
- e) une modification à l'implantation du bâtiment.

Les objectifs et critères de la présente section s'appliquent aux fins de la délivrance des permis ou certificats mentionnés au premier alinéa.

#### SOUS-SECTION 2

##### DOCUMENTS ADDITIONNELS

**22.** Aux fins de l'étude et de l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale en vertu de la présente section, les documents additionnels suivants sont exigés :

- a) un plan de conservation des arbres démontrant les dégagements minimaux exigés à l'article 11 de la présente résolution;
- b) un plan de commémoration historique exprimant les interventions projetées au niveau du design du bâtiment, de l'aménagement paysager ou autres, permettant l'interprétation des lieux;
- c) 6 perspectives distinctes chacune intégrée à un photomontage, tel que présenté et déposé à l'annexe B de la présente résolution.
- d) un échantillon des matériaux de revêtement du bâtiment, dont un échantillon de grandeur réelle pour les revêtements autres que la maçonnerie.

#### SOUS-SECTION 3

##### OBJECTIFS

**23.** Les objectifs d'aménagement sont les suivants :

- 1° assurer la construction d'un bâtiment de qualité architecturale supérieure et durable;
- 2° favoriser la construction d'un bâtiment présentant une architecture contemporaine étant compatible avec le milieu d'insertion;
- 3° concevoir un bâtiment qui permet de rehausser la qualité du cadre bâti et de préserver le caractère unique du parcours riverain;
- 4° permettre la réalisation de logements destinés à tous types de ménage, dont certains logements familiaux;
- 5° concevoir un aménagement paysager de qualité et réduire les impacts du projet sur l'effet d'îlots de chaleur urbains en favorisant le verdissement;
- 6° construire un bâtiment mettant de l'avant les principes du développement durable;
- 7° mettre en valeur le site et assurer la perception et la compréhension de sa valeur historique.

## **SOUS-SECTION 4**

### **CRITÈRES**

**24.** Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs d'aménagement sont les suivants :

- 1° favoriser une composition architecturale contemporaine étant compatible au milieu d'insertion;
- 2° rappeler et exprimer la hauteur, l'implantation et les caractéristiques dominantes des bâtiments adjacents, notamment par la volumétrie, les niveaux de plancher et une expression architecturale qui s'en inspire;
- 3° sur la rue de l'Église, favoriser une implantation de la façade comportant un angle permettant le dégagement d'une vue entre l'Auditorium de Verdun et l'Église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs;
- 4° sur le boulevard LaSalle, favoriser une implantation de la façade comportant une « brisure » permettant de rappeler l'alignement de construction des bâtiments adjacents;
- 5° sur le boulevard LaSalle, souligner la présence de l'entrée principale du bâtiment par la volumétrie, le revêtement extérieur et le traitement des saillies;
- 6° assurer l'intégration des portes de garage et des portes d'issue à l'architecture du bâtiment, par la position, la hauteur et la matérialité;
- 7° aménager les aires de circulation et de détente de façon à maximiser le verdissement de la cour avant;
- 8° favoriser l'intégration paysagère des espaces servant au dépôt des matières résiduelles;
- 9° favoriser l'utilisation des toitures du bâtiment, notamment à des fins d'agriculture urbaine;
- 10° favoriser une expression architecturale, l'utilisation de matériaux de revêtement, une volumétrie, un aménagement paysager et des interventions qui traduisent la valeur historique spécifique du site;
- 11° minimiser l'apparence des équipements mécaniques, par le choix de l'emplacement et le traitement architectural des écrans visuels;
- 12° favoriser l'intégration des enseignes commerciales à l'architecture du bâtiment.

## **SECTION VIII**

### **DÉLAI DE RÉALISATION**

**25.** Les travaux de construction conformes à la présente résolution et aux autres dispositions de zonage doivent être amorcés dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

### **Annexe A**

Plan du certificat de localisation du terrain préparé le 20 avril 2017 par Vital Roy, arpenteur-géomètre, et estampillé en date du 15 mars 2018 par la Division de l'urbanisme.

### **Annexe B**

Plan et photos numérotés 1 à 6 et déposés le 15 mars 2018 par la Division de l'urbanisme.

**CA18 210108**

**Adoption du second projet de règlement - Règlement 1700-116. (1185291002)**

SOU MIS second projet du Règlement de zonage 1700-116 modifiant le Règlement de zonage 1700, tel qu'amendé, de façon à :

- Retirer les classes d'usages « h2-habitation familiale, h3-habitation multiplex, h4 habitation multifamiliale », ainsi que « c4-commerce urbain, c5-commerce artériel lourd » de la zone C02-60 (secteur Dupuis-Hickson) »

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le second projet du Règlement modifiant le Règlement de zonage 1700-116.

40.05 1185291002

---

**CA18 210109**

**Ordonnances relatives à divers événements publics. (1181123007)**

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'approuver la dérogation quant à la tarification;
2. D'approuver la réservation et la période d'utilisation d'espaces de stationnement;
3. D'édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des événements publics mentionnés en pièce jointe.

En vertu des règlements suivants

- Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012, article 48);
- Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);
- Règlement sur les tarifs (RCA17 210007) et son annexe C;
- Règlement sur les commerces ou ventes temporaires (1735);
- Règlement sur la circulation et le stationnement RCA06 210012.

40.06 1181123007

---

**CA18 210110**

**Dépôt du compte rendu adopté par les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et ce, pour la séance tenue le 13 mars 2018. (1180357007)**

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :



De déposer le compte rendu adopté par les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et ce, pour la séance tenue le 13 mars 2018, à l'arrondissement de Verdun.

60.01 1180357007

---

**CA18 210111**

**Déposer le bilan des années 2014-2017 du Plan arboricole de l'arrondissement de Verdun. (1186811005)**

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De déposer le bilan du Plan arboricole de Verdun 2014-2018.

60.02 1186811005

---

**SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Les personnes qui demandent à se faire entendre sont entendues.

70.01

---

**Levée de la séance**

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 20 h 45.

70.02

---

**JEAN-FRANÇOIS PARENTEAU**  
**MAIRE D'ARRONDISSEMENT**

---

**CAROLINE FISETTE**  
**SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT**